

Commune de Venas

Séance du conseil municipal du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril à vingt heures trente-cinq minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TOURAUD Eric.

Etaient présents : Marc ALIBERT, Caroline AVENIER, Sylvain BELLINI, Pauline DE LAMARLIERE, Delphine RITTER, Antoine SAULNIER, Eric TOURAUD, Nathalie MATHIAUX, Patrice GALLE, Nicolas PIOT, Johanna LESPINASSE.

Etai(ent) absent(s) : /

Etai(ent) excusé(s) :

Les élus présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le conseil a désigné pour **secrétaire de séance** : Nathalie MATHIAUX,

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux de la dernière séance.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1 Vote des subventions aux associations
- 2 Taxes directes locales, Vote des taux d'imposition
- 3 Vote du Budget 2026
- 4 Désignation des membres des commissions communales
- 5 Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)
- 6 Création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale
- 7 Travaux de voirie 2026
- 8 Travaux bâtiments communaux 2026
- 9 Questions diverses

Vote des subventions aux associations (Délibération N° DEL2026-14)

Après délibération, le conseil décide, pour l'année 2026, **à l'unanimité** :

- **de ne pas répondre favorablement** aux demandes des associations extérieures à la commune et de réserver l'attribution des subventions aux seules associations de la commune,
- de procéder à un vote distinct pour chaque association, en raison de potentiels conflits d'intérêts concernant certains élus.

M le Maire présente les demandes des associations, au vu des demandes présentées à ce jour et en fonction des situations et des projets, le conseil après en avoir délibéré, décide, pour 2026 :

- « **L'Amicale laïque des Écoles du Coin** » : attribution d'une subvention de **150 €** (à l'unanimité) ;
- « **L'Association de Rencontre et de Loisirs des Aînés** » : attribution d'une subvention de **150 €** (à l'unanimité) ;
- « **L'association de sauvegarde de l'Église** » M. Galle, membre du bureau de l'association, n'a pas pris part au vote, attribution d'une subvention de **150 €** (à l'unanimité des votants) ;

- « **Comité des fêtes de Venas** » (demande initiale : 2 000 €), M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 500 €, répartie comme suit :
 - 850 € pour le feu d'artifice (sous réserve de sa réalisation)
 - 150 € de subvention habituelle
 - 500 € de subvention exceptionnelle (fête de la batteuse).
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Galle concerné n'ayant pas pris part au vote, avec 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, accorde cette subvention de **1 500 €** dans les conditions proposées,
- « **Les Venasiens** » groupe folklorique, (demande initiale : 200 €) : Monsieur le Maire propose de maintenir la subvention à 150 €. Le conseil, M. Galle (membre du bureau de l'association) qui n'a pas pris part au vote, attribue par 5 voix pour et 5 contre (la voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité) **150 €** ;
- « **Venas Pétanque** » : M. Piot, membre du bureau, n'a pas pris part au vote, le Conseil municipal, après délibération, accorde une subvention de **150 €** par 9 voix pour et 1 abstention.

Taxes directes locales, Vote des taux d'imposition (Délibération N° DEL2026-15)
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas modifier les taux d'imposition** des taxes directes locales pour l'année 2026 qui sont donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 33,37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31,35 %
- Taxe d'habitation RS : 21,77 %

Vote du Budget 2026 (Délibération N° DEL2026-16)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Eric TOURAUD, Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	:	99 959,04
Recettes	:	122 639,83

Fonctionnement

Dépenses	:	381 950,00
Recettes	:	381 950,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	197 674,00	(dont 97 714,96 de RAR)
Recettes	:	197 674,00	(dont 75 034,17 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	381 950,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	381 950,00	(dont 0,00 de RAR)

Désignation des membres des commissions communales (Délibération N° DEL2026-17)

Le conseil municipal doit procéder à la constitution de ses commissions communales pour la durée du mandat municipal. Ces commissions, instances de réflexion et de proposition, jouent un rôle important.

Sur proposition du Maire, il est donc nécessaire de désigner les membres de ces commissions pour assurer leur bon fonctionnement et leur légitimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Sont désignés membres des commissions communales pour la durée du mandat les conseillers municipaux suivants :

- **Finances** : TOURAUD Eric, Antoine SAULNIER, Pauline DE LAMARLIERE, Sylvain BELLINI, Marc ALIBERT, Caroline AVENIER, Delphine RITTER, Nathalie MATHIAUX, Patrice GALLE, Nicolas PIOT, Johanna LESPINASSE,
- **Bâtiments communaux et gestion des personnels communaux** : TOURAUD Eric, Antoine SAULNIER, Pauline DE LAMARLIERE, Marc ALIBERT, Patrice GALLE, Nicolas PIOT,
- **Chemins communaux et ruraux, environnement et qualité de vie** : TOURAUD Eric, Sylvain BELLINI, Antoine SAULNIER, Caroline AVENIER, Delphine RITTER, Nathalie MATHIAUX, Johanna LESPINASSE,
- **Communication, cérémonies, salle des fêtes et associations** : TOURAUD Eric, Pauline DE LAMARLIERE, Caroline AVENIER, Delphine RITTER, Nathalie MATHIAUX, Nicolas PIOT, Johanna LESPINASSE

Article 2 : La présente délibération est exécutoire dès son adoption et pourra être modifiée ou complétée à tout moment par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) (Délibération N° DEL2026-18)

Monsieur le Maire informe le conseil que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs étant la même que celle du mandat du conseil municipal, il convient suite aux récentes élections, de présenter une liste de contribuables à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Allier, pour la constitution d'une nouvelle commission. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, la liste de 24 contribuables suivante :

- Commissaires : Helleu Christian, Gaudin Loïc, Quiquandon Didier, Déroche Thierry, Durin Julien, Pasquier Christophe, Lahondes Bernard, Bedoint Christophe, Deleau-Perraud Chantal, Langlois Romuald, Lespinasse Paul, Deleau Annick, Gaume Alain, Mathiaux Laurent, Henri Patrick, Bouille Pierre, Touraud Didier, Durand Jacques, Roche Marie-Alexandre, Lefevre Gérard, Aubouard Nicolas, Metenier Marie-Françoise, D'Aligny Pierrette, Bellini Marceau.

Création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale (Délibération N° DEL2026-19)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE, la création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale

- . pour la durée du mandat du conseil municipal,
- . à compter du 01 mai 2026,
- . sous la présidence du Maire, composé de 5 conseillers municipaux dont le maire et 4 membres extérieurs.

- **DESIGNE** en membre du conseil municipal, Mme Caroline AVENIER, Mme Delphine RITTER, M. Patrice GALLE et Mme Johanna LESPINASSE avec M. TOURAUD Eric, Le Maire.

- **DESIGNE** en membre extérieur, M. Laurent LAFAYE, M. Christian HELLEU, M. Christophe PASQUIER et Mme Marie-Alexandre ROCHE.

- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme AVENIER Caroline, qui devait quitter la séance avant son terme, demande que l'ordre d'examen des points 7 et 8 soit inversé. Le conseil ne s'y étant pas opposé, l'ordre de traitement de ces deux points a été modifié.

Travaux bâtiments communaux 2026 (Délibération N° DEL2026-21)
--

Après présentation des travaux nécessaires sur la salle polyvalente, afin d'améliorer l'isolation thermique et la sécurité du bâtiment, pour une estimatif total de 7 210.00 HT

Le conseil, à l'unanimité :

- **décide** d'inscrire ce programme en investissement du budget 2026,
- **sollicite** le fonds de concours pour « Tout type d'investissements » de Commentry Montmarault Néris Communauté pour 2 000€
- **approuve** le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Fonds de concours	: 2 000.00 €
Reste à financer	: 5 210.00 € HT

Mme AVENIER Caroline quitte la séance à 22h30.

Travaux de voirie 2026 (Délibération N° DEL2026-20)
--

L'adjoint en charge du dossier, présente des devis pour la fourniture des cailloux pour la voirie. Après comparaison, le conseil décide, à l'unanimité,

- de retenir la proposition la société Aniorté, proposition la plus avantageuse, à 14 € ht la tonne livrée et 0.56 € ht de plus-value crise Moyen-Orient.
- de charger la commission compétente, d'établir le volume à commander après un état des lieux des besoins, dans une quantité maximum de 400 tonnes.

Questions diverses :

- Correspondant défense : il est rappelé la nécessité pour la commune de disposer d'un correspondant défense, Mme LESPINASSE Johanna se porte volontaire pour assurer cette mission. Le conseil prend acte de cette désignation.
- Départ d'une locataire du logement n°2 de la Cure : il est convenu que Saulnier Antoine et Alibert Marc procèderont l'état des lieux de sortie.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures trente.

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. LESPINASSE', is written over the text.

